

LEXIQUE RESF, revision FO - octobre 2010, trois ans après sa 1ère mouture le 3 octobre 2007 !

il parait que le petit lexico peut être utile
le voici complété en ordre alpha (dsl /sic... c moins logique ...)

A

ANAEM = Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations, ex OMI, devenu OFFI aujourd'hui (EPA chargé de l'accueil des migrants en situation régulière – visites médicales par ex, et des retours volontaires)
ANAFE = Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, ONG qui intervient en zone d'attente internationale
AAR = assigné(e) à résidence
AJ = aide juridictionnelle
al. = alinéa (comme par exemple l'al. 11 de l'article L313-11 du CESEDA; qui peut aussi écrire L313-11-11°)
AME = Aide médicale d'état (très utile pour prouver la présence continue sur le territoire) , système de couverture sociale hors assurance maladie et financée par l'impôt pour les étrangers qui ne peuvent être couverts par l'assurance maladie.
APHP = Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
APRF = arrêté préfectoral de reconduite à la frontière
APTM = Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et leur familles
APS = Autorisation provisoire de séjour
APS- K = autorisation provisoire de séjour avec autorisation de travail
AS = assistante sociale
ASE = aide sociale à l'enfance
ASSFAM = association service social familial migrants, assure une assistance juridique aux retenus dans certains CRA (CRA Vincennes et CITE à Paris)
AT = Autorisation de travail
ATA = allocation temporaire d'attente : allocation du régime de solidarité, destinée à procurer un minimum de ressources aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. Attribuée sous condition de ressources ; versée par les ASSEDIC.

B

BAJ = Bureau d'aide juridictionnelle
(pour un recours TA : au TGI du ressort du TA concerné ; à Paris au Tribunal de Commerce), sinon au TGI du domicile,
BDD= base de données
BP = bureau pénal de permanence (avocat commis d'office)

C

CAA = cour administrative d'appel
CAPP = Centres d'Adaptation PsychoPédagogiques (C.A.P.P.) - Paris.fr
CA JLD = Cour d'appel du Juge de la liberté et de la détention (parfois appelé CA du 35 bis)
CASVP = Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (ancien Bureau d'aide sociale municipal)
CDAD = conseil départemental d'accès au droit
CDAJ= conseil départemental de l'aide juridique.
CERFA= Centre d'enregistrement et de révision des formulaires (établit tous les formulaires que les administrations et organismes rattachés utilisent dans leurs relations avec les entreprises et les particuliers : santé, travail, impôts, etc .. , terme utilisé communément pour désigner le contrat de travail sésame à la régularisation que « chasse » le TSP ..
CEDH = Convention européenne des droits de l'Homme
CEDH = aussi la Cour Européenne des droits de l'Homme.
(pour les recours article 39, suspension des expulsions)
CESEDA = code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIDE = Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dénommée aussi convention de New York
CIMADE = Comité intermouvements auprès des évacués (service oecuménique) / ONG d'assistance juridique

dans certains CRA et LRA

CJUE= Cour de justice de l'Union européenne, anciennement Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), ses arrêts s'imposent aux états.

CMU =Couverture Maladie Universelle

CNDA= Cour nationale du droit d'asile

CNI= Carte nationale d'identité

CNDA Cour Nationale du Droit d'Asile (a remplacé la CRR)

COMEDE = Comite médical pour les exilés

CPE = Conseiller Principal d'Education

CPP = code de procédure pénale

CR= carte de résident... mais aussi ...

CR = commission rogatoire

CRR = Commission de recours des réfugiés, aujourd'hui devenue CNDA

CRA = centre de rétention administrative (ne pas confondre LE CRA avec LA CRA)voir aussi LRA

CRA = Commission de recours amiable

(pour contester une décision de refus de prise en charge de sécurité sociale, voir TASS)

CRAM = Caisse regionale d'assurance maladie

CRAMIF = Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France

CRE = centre de réception des étrangers

CRR = commission de recours des réfugiés (de l'OFPPA ; supprimée – voir CNDA)

CSDDHLF : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (pour les recours article 39, suspension des expulsions)

CSP = Collectifs de Sans Papiers (CSP 75, etc), à ne pas confondre avec catégorie socio - professionnelle

CSS = code de la sécurité sociale

CST = Carte Séjour Temporaire

CTS = commission titre séjour (pour les 10 ans, actuellement suspendues à Paris)

D

DA = demande d'asile ou demandeur d'asile

DALF - Diplôme approfondi de langue française

(Public : adultes en situation universitaire ou professionnelle)

DASES = Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (direction rattachée au Conseil Général /créée à Paris en 1985 suite à la décentralisation)

DASS = Direction des affaires sanitaires et sociales (service déconcentré de l'état au niveau départemental)

DCEPAF= Direction centrale de la police aux frontières, supervise les reconduites.

DDTE = Direction départementale du travail et de l'emploi ; ou plus exactement

DDTEFP = Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, aujourd'hui dénommées DIRECCTE

DELFF tous publics - Diplôme d'Etudes en Langue Française (tout public)

DELFF Prim - Diplôme d'études en langue française

(Public : enfants (âgés de 8 à 12 ans) scolarisés au niveau de l'enseignement élémentaire)

DELFF junior - Diplôme d'études en langue française (Public : adolescents dans l'enseignement scolaire)

DELFF scolaire - Diplôme d'études en langue française (Public : adolescents dans l'enseignement scolaire)

DELFF Pro - Diplôme d'études en langue française "option professionnelle" (Public : personnes ayant pour objectif une insertion ou une promotion professionnelle en France ou en milieu francophone)

DILF = Diplome Initial de Langue Française

DLPJA = direction des libertés publiques et affaires judiciaires

(direction du ministère de l'intérieur qui se prononce sur les demandes d'AAR article 28 dans les cas d'ITF)

DPG = Direction (et directeur) de la Police Générale (de la PPP par ex)

DIRECCTE – Direction regionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : Services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle où l'employeur s'adresse pour déposer un dossier de demande d'autorisation de travail pour un étranger

DRTEFP = Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

DUDH : Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen

dsl = désolé(e), bon d'accord celui-là c'est pas un officiel !

E

EDI = Echange de Données Informatisé (ou informatisées, selon que vous considérez que c'est l'échange ou les données qui sont informatisés) ; un exemple le code SAGACE, pour suivre l'état d'une procédure de contentieux au TA ; via me service E-SAGACE

EF = Entré (e) en France

EP = enquête préliminaire

EPA = Etablissement public administratif (exemple l'ANAEM)

ESA = Examen de Situation Administrative – voir RESA

F

FD = flagrant délit

FPR = fichier des personnes recherchées (les étrangers avec mesures d'éloignement exécutoire sont inscrits au FPR – sous fichier catégorie:« E » (police générale des étrangers) , devrait être remplacé en 2012 par le FPS , fichier des personnes signalées.

FDTA ou FTA = France Terre d' Asile , assure une assistance juridique auprès des retenus dans certains CRA

G

GACEDH = grands arrêts de la cour européenne des droits de l'homme

GAJA = grands arrêts de la Jurisprudence Administrative (arrêts du Conseil d'Etat)

GAV= garde à vue

GISTI = Groupe d'information et de soutien des immigrés

H

HALDE = Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, en voie de disparition ...

HCR : Haut commissariat pour les réfugiés

HRW = Human Rights Watch (ONG)

I

ILE = infraction à la législation des étrangers (plus formellement « infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers », catégorie statistique ; on parle d'infractions ILE et hors ILE, les ILE faisant of course grimper les statiques pénales concernant les étrangers)

ILS = infraction à la législation sur les stupéfiants

IR = Impôt sur le revenu (IR 2006 / IR 2005 ; etc. ;...)

ITF : interdiction du territoire français (à titre complémentaire ou principal)

IQT ou IQF = invitation à quitter le territoire français (supprimée en 2007) ; attention, il vaut mieux dire refus de séjour assorti d'une invitation à quitter le territoire français. A l'époque, on ne devait attaquer que le refus de séjour et pas l' IQF.

J

JA = justice administrative (dans code de justice administrative)

JAF = juge aux affaires familiales

JLD = Juge de la liberté et de la détention (souvent appelé 35 bis)

JM = Jeune majeur

JMI = Jeune majeur isolé

JO = Journal officiel : pour la publication des Lois & Décrets (y compris nominations)

jurispr.= jurisprudence

L

LBR = libéré (e)

LDH = ligue des droits de l'homme

Leb. ou Lebon = recueil des arrêts du Conseil d'Etat (LEBON)

LRA= local de rétention administrative

(plus petit qu'un CRA/ ne permet pas un accès aux mêmes droits, la demande d'asile en procédure prioritaire ;

LRA avec ou sans présence de bénévoles CIMADE)

M

MA = maison d'arrêt (a pour vocation d'accueillir les prévenus ; les condamnés à une courte peine, ou ceux à qui il reste une courte peine à effectuer, peuvent y être incarcérés à titre exceptionnel ; dans la réalité bcp de condamnés à des peines de moins d'un an restent en MA au lieu d'être transférés en centres de détention)

MJD= maison de la justice et du droit

MISP = médecin inspecteur de santé publique (pour les certificats santé ailleurs qu'à Paris)

MOE = Main d'œuvre étrangère / service de la MOE des DDTE, aujourd'hui dénommées DIRRECTE

MRAP =

N

NCP = nouveau code pénal

NCPC = nouveau code de procédure civile

NCPP = nouveau code de procédure pénale

O

o., ou ord. = ordonnance, par ex l'ordonnance du JLD

ODM = ordre de malte, assure une assistance juridique auprès des retenus dans certains CRA

OFFI = Office français de l'immigration et de l'intégration.

OMI = office des migrations (remplacé par l'ANAEM, puis l'OFFI)

ONG = organisation non gouvernementale

ONU = Organisation des nations Unies (ou Nations Unies / en Anglais UN = United Nations)

OFPRA = office français de protection des réfugiés et apatrides

OP = officier de protection, agents de l'OFPRA et la CNDA appartenant au corps des Officiers de protection des réfugiés et apatrides, en charge de l'instruction des dossiers, des auditions etc . des demandeurs d'asile

OPJ = officier de police judiciaire (dans notre domaine, supervise les procédures d'ILE)

OQTF = obligation à quitter le territoire français (depuis 2007) ; plus exactement : refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français fixant pays de renvoi ; sur une OQTF on doit attaquer les 2 ou 3 décisions contenues dans l'OQTF : le refus de séjour, l'obligation de quitter le territoire et la décision fixant le pays de renvoi.

OSCAR = Outil simplifié de contrôle des aides au retour : fichier biométrique des étrangers bénéficiant du retour aidé dans leurs pays, Roms en particulier, en vigueur depuis octobre 2010

P

PACS = pacte civil de solidarité (recommandé entre étrangers si dans le couple l'un est en situation irrégulière)

PAF = police de l'air et des frontières, voir DCPAF

PAD = point d'accès au droit

PCT = présence continue sur le territoire de X années

PH = praticien hospitalier (seuls habilités avec médecins agréés PP à signer les certificats)

PJJ = protection judiciaire de la jeunesse

PMI= Protection maternelle et infantile

PP = Préfecture de Police (à ne pas confondre avec PP dans "code de procédure pénale")

PPP = Préfecture de police de Paris

PPSMJ = population placée sous main de justice (détenus, personnes bénéficiant d'une peine aménagée, etc ..

PR = procureur de la république

PV = procès verbal (d'audition, d'enquête préliminaire par ex)

R

RDV = rendez vous ☺))

RESA = re - examen de situation administrative voir ESA

RG = renseignements généraux (par ex à la PPP la 12ème section des RG qui réprime le travail clandestin voir <http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/documentation/reportages/clandestin.htm> et méticuleusement s'instruit au JLD voir

<http://chroniquedelhumaniteordinaire.blogs.nouvelobs.com/archive/2008/04/22/quelques-renseignements-generaux-sur-la-justice-des-etranger.html>

S

SAGACE = un service Internet accessible via ce lien <https://sagace.juradm.fr/Authentification.aspx> qui permet à l'ensemble des requérants d'accéder en temps réel à une synthèse des événements de l'instruction de leur dossier TA ou CAA, via un identifiant et un code secret

SDF = sans domicile fixe

SMPR = Service Médico-Psychologique Régional (*pour, par ex, l'unité de soins du SMPR au sein d'une maison d'arrêt, rattachée à établissement hospitalier = service interne à une prison où sont soignés les personnes qui ont besoin des soins psy*)

SPIP = service pénitentiaire d'insertion et de probation

(service départemental de l'administration pénitentiaire chargé de surveiller les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire (PPSMJ) et favoriser leur réinsertion sociale : en clair l'interlocuteur des aménagements de peine

SAF = Syndicat des Avocats de France

SARIJ = service de l'accueil, de la recherche et de l'investigation judiciaires relevant du commissariat central, chargé, dans chaque arrondissement à Paris, du traitement procédural des affaires judiciaires.

SI = situation irrégulière (en regard de la législation sur les étrangers)

SR = situation régulière (idem)

T

TA = tribunal administratif

TASS = Tribunal des affaires de sécurité sociale (contentieux d'une décision de la CRA)

35 bis / 35 quater = nom des articles de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (abrogée par le CESEDA) relatifs aux étrangers placés en rétention administrative et zone d'attente : par commodité, nom par lequel on continue de désigner l'audience (JLD) à qui la compétence de statuer sur ces questions a été transférée.

TGI = tribunal de grande instance

TI = tribunal d'instance (où se fait la demande de pacs par ex)

TIG = travaux d'intérêt général

TP = tribunal de police

TSP = travailleur sans papiers, cf liste RESF TSP

U

UCIJ = (Collectif) Uni(e)s contre une immigration jetable"

UPQ = Unité de Police de Quartier

URSSAFF = Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales , cf contrôle dans les ateliers clandestins

UTILE = Unité de traitement des infractions à la législation sur les étrangers (UTILE Cachan , UTILE Bobigny) services de police où sont souvent transférés en GAV les étrangers en situation irrégulière après interpellation.

V

VPF = vie privée et familiale

VLS = visa long séjour

Z

ZAI = Zone d'attente internationale

ZAPI = zone d'attente des personnes en instance

115 = numéro d'appel pour hébergement d'urgence

Etc.

sans oublier RESF = réseau éducation sans frontières, pour plus d'explications :

<http://www.educationsansfrontieres.org/?article1612>

et bien sur, la page pratique du GISTI : <http://www.gisti.org/spip.php?article219>

pour accès à tous les codes (parties législatives ET réglementaires consulter LEGIFRANCE :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/ListeCodes>

page d'accueil LEGIFRANCE droit/conventions /jurisprudence : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

pour les ressorts des juridictions administratives

voir carte sur site du conseil d'état :

http://www.conseil-etat.fr/ce/tricou/index_tc_ta01.shtml

pour tout le champ judiciaire , penser au site du ministère de la justice

http://www.annuaires.justice.gouv.fr/inc_alias/plan.php?plan=annuaires

pour l'accès aux formulaires et informations de tout ordre, Service Public, le portail de l'administration

<http://www.service-public.fr/>